
**PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL**

Résumé non technique du
rapport environnemental
Mars 2018





Livre 4

1	PREAMBULE.....	5
1.1	OBJECTIFS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	5
1.2	LES ETAPES D’ELABORATION DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	5
2	PRESENTATION DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	6
2.1	PRESENTATION DU PCAET ET DU PLAN D’ACTIONS	6
2.2	ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.....	7
3	DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	9
3.1	DIAGNOSTIC SPECIFIQUE ENERGIE-CLIMAT.....	9
3.2	ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	14
3.3	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	20
4	EXPLICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	23
5	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET MESURES RETENUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER CES EFFETS.....	23
6	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	25
7	PRESENTATION DES METHODES UTILISEES	26

1 PREAMBULE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Communauté d'Agglomération de Rodez doit élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial. Dans ce cadre et afin d'initier une véritable politique énergie/climat sur son territoire, Rodez Agglomération a travaillé en collaboration avec plus de 70 partenaires. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de près de 70 actions, réparties en sept axes stratégiques et 22 objectifs.

Le présent dossier constitue le résumé non technique de l'évaluation environnementale de ce Plan Climat Air Energie Territorial.

1.1 OBJECTIFS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement impose à chaque plan et programme susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement de faire l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci doit être réalisée préalablement à l'approbation du document de planification en question.

Conformément aux articles L. 122-4 à 5 et R. 122-17 du Code de l'Environnement, les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont soumis à évaluation environnementale.

En effet, si le PCAET a vocation à avoir des incidences positives dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat, l'évaluation environnementale doit permettre d'évaluer les incidences de la mise en œuvre du PCAET sur l'ensemble des composantes environnementales, et non uniquement celles visées par le plan.

L'évaluation environnementale permet ainsi d'ajuster, guider et améliorer la construction du projet de PCAET vers une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux.

1.2 LES ETAPES D'ELABORATION DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Rodez Agglomération s'est lancée officiellement dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial dès décembre 2015, pour répondre à l'obligation qui lui était faite de l'adopter en décembre 2016.

Les étapes clés de l'élaboration du PCAET de Rodez Agglomération sont les suivantes :

- Septembre 2014 – 2015 : réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire ruthénois
- 2015 – 2016 : élaboration du programme d'action de manière partagée avec les 70 acteurs du territoire, partenaires incontournables de la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre le changement climatique ;
- **Septembre 2016 - 2017 : prise en compte de nouvelles obligations réglementaires**
- 2^{ème} et troisième trimestre 2017 : réalisation de l'évaluation environnementale.

2 PRESENTATION DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

2.1 PRESENTATION DU PCAET ET DU PLAN D'ACTIONS

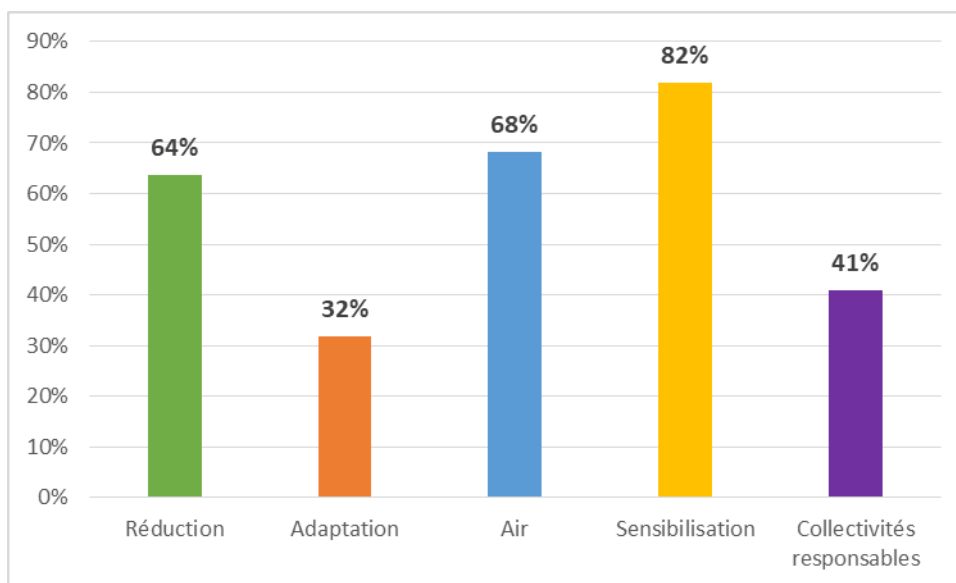
Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015, Rodez Agglomération est en charge de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et se doit, en outre, de jouer le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

Le PCAET de Rodez Agglomération vise à définir un plan d'actions couvrant les enjeux énergie/climat du territoire, à savoir un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et de 30% des consommations énergétiques. Il intègre également, conformément à la réglementation, les enjeux de préservation de la qualité de l'air.

Le projet de plan d'actions présente 67 actions regroupées en sept axes stratégiques et en 22 objectifs :

Axe stratégique 1 : Piloter, animer, évaluer le PCAET	
1	Mettre en œuvre une gouvernance et une évaluation partagée
2	Mobiliser les collectivités dans le PCAET
Axe stratégique 2 : Rodez Agglomération, collectivité responsable	
3	Améliorer la gestion de l'énergie
4	Agir sur les Mobilités
5	Réduire l'empreinte carbone des déchets
6	Conforter la démarche achat public durable
7	Garantir un entretien des espaces verts respectueux de l'Environnement et des ressources
Axe stratégique 3 : Accompagner un développement économique moins carboné	
8	Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires
9	Accompagner les acteurs industriels et tertiaires vers des pratiques moins carbonées
Axe stratégique 4 : Aménager un territoire durable	
10	Intégrer les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire
11	Sensibiliser et promouvoir l'urbanisme durable
12	Promouvoir un habitat durable et économe en énergie
Axe stratégique 5 : Favoriser une mobilité sobre en carbone	
13	Renforcer l'usage des transports collectifs
14	Développer la mobilité dé-carbonée
15	Se déplacer autrement
16	Agir sur les émissions des transports de marchandises
Axe stratégique 6 : Vers un territoire résilient	
17	Construire un territoire à Energie positive
18	Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en Eau
19	Développer une agriculture et une alimentation durable
20	Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets
Axe stratégique 7 : Préserver la qualité de l'air	
21	Sensibiliser à la préservation de la qualité de l'air extérieur et intérieur
22	Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et évaluer les actions menées

Chaque action peut concerner plusieurs axes de la politique énergie-climat. Ainsi, 64% des actions mises en œuvre entrent dans le champ de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 68% concernent l'amélioration de la qualité de l'air et 32% l'adaptation du territoire au changement climatique. De plus, 82% des actions sont de l'ordre de la sensibilisation et 41% concernent directement les compétences des collectivités.



Thématique abordée par le programme d'action du PCAET de Rodez Agglomération

2.2 ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Dans le cadre de l'analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, une analyse de la compatibilité du PCAET avec le SRCAE de Midi-Pyrénées a été menée, de même qu'une analyse de la prise en compte de la stratégie nationale bas-carbone. Inversement, une analyse de la prise en compte du PCAET par le PLUi en cours de révision a été réalisée.

Les résultats de ces analyses sont présentés dans le tableau suivant :

Plan et programme concerné	Résultats de l'analyse
Compatibilité entre le SRCAE de Midi-Pyrénées et le PCAET de Rodez Agglomération	Le PCAET de Rodez Agglomération est compatible avec la Schéma Régional Climat Air Energie de Midi-Pyrénées, notamment en ce qui concerne les objectifs de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ou encore de développement de la production des énergies renouvelables. La question de l'adaptation au changement climatique est, quant à elle, moins prise en compte dans le programme d'actions et n'est intégrée principalement que sous l'angle de la ressource en eau.
Prise en compte de la stratégie nationale bas-carbone par le PCAET de Rodez Agglomération	Le PCAET de Rodez Agglomération prend en compte la stratégie nationale bas-carbone qu'il met en œuvre sur son territoire. Seules les problématiques de l'adaptation de la filière agricole au changement climatique et de la gestion forestière ne sont pas intégrées au programme d'actions du PCAET.
Prise en compte du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne dans le PCAET de Rodez Agglomération	Le PCAET de Rodez Agglomération prend en compte et en cohérent avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Tout d'abord, il est en cohérence, dans le volet relatif aux collectivités territoriales (Axe stratégique 2 du PCAET) , avec les orientations : - B16 : « Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits

Prise en compte du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne dans le PCAET de Rodez Agglomération	phytosanitaires » - B17 « Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en zone non agricole et préparer la transition vers l'interdiction d'utilisation de ces produits dans les espaces publics » dans son axe stratégique 2. Ensuite, sur un volet plus territorial en lien avec l'adaptation au changement climatique et l'objectif 18 du PCAET « Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en Eau », il est en cohérence avec les orientations : Orientation A : Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs : • Mieux communiquer, former et informer avec l'orientation A9 : Informer et sensibiliser le public (Action 6.18.1 du PCAET : Sensibilisation du grand public et des scolaires à la préservation de la ressource) • Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau (Action 6.18.4 Maintenir la bonne qualité des eaux et prévenir les inondations) • Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une perspective de changements globaux (Action 6.18.5 du PCAET : S'adapter au changement climatique en réduisant l'imperméabilisation des sols (prévention inondations....)) - Orientation B : Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable / Réduire les pollutions et plus particulièrement avec l'orientation B26 : Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable (Actions 6.18.3 du PCAET : Réduire la pollution des milieux) - Orientation D : Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau / stopper la dégradation anthropique des zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques publiques et plus particulièrement l'orientation D39 : Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides (Action 6.18.5 du PCAET : S'adapter au changement climatique en réduisant l'imperméabilisation des sols (prévention inondations....)) Enfin, l'objectif 19 du PCAET « Développer une agriculture et une alimentation durable » est en cohérence avec l'orientation B Réduire les pollutions / Réduire les pollutions d'origine agricoles et assimilées avec les orientations : - B14 : Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants (Action 6.19.2 du PCAET : Valoriser l'agriculture biologique locale et promouvoir des pratiques culturelles économes et vertueuses) - B16 : Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires ((Action 6.19.2 du PCAET : Valoriser l'agriculture biologique locale et promouvoir des pratiques culturelles économes et vertueuses) - B17 : Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en zone non agricole et préparer la transition vers l'interdiction d'utilisation de ces produits dans les espaces publics (Action 6.19.8 du PCAET : Développer les jardins partagés sur le territoire)
--	---

Prise en compte du PCAET de Rodez Agglomération par le PLUi de Rodez Agglomération

Le PLUi de Rodez Agglomération prend en compte le PCAET. Il intègre en effet, comme voulu dans le cadre de l'objectif 10 du PCAET, les enjeux énergie et climat.

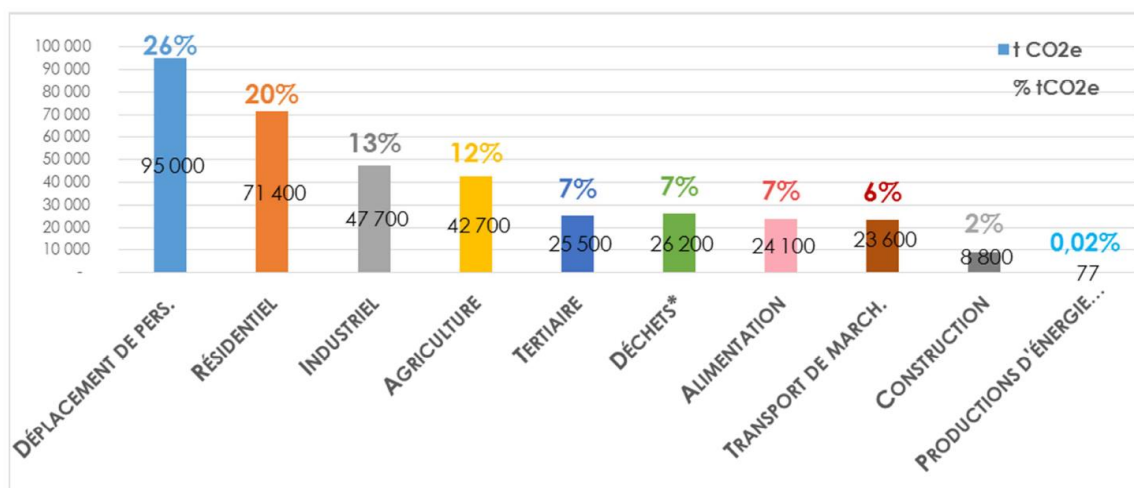
Articulation du PCAET de Rodez Agglomération avec les autres plans et programmes

3 DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 DIAGNOSTIC SPECIFIQUE ENERGIE-CLIMAT

3.1.1 Les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de Rodez Agglomération

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé en 2016, indique des émissions de gaz à effet de serre du territoire estimées à 364 900 tCO₂e pour l'année 2014. Elles se répartissent en dix secteurs d'activités :

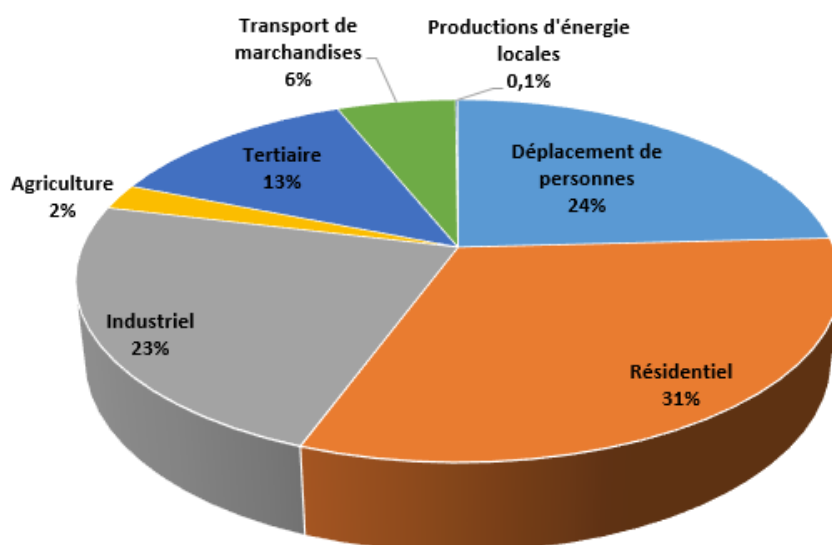


* (production et fin de vie)

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Rodez Agglomération par secteur d'activité

Source : Rodez Agglomération, Bilan Carbone Territoire de Rodez Agglomération, 2016

En outre, les consommations d'énergie du territoire s'élève à près de 1 194 GWh par an, liées en priorité aux besoins énergétiques du secteur résidentiel (32% des consommations).

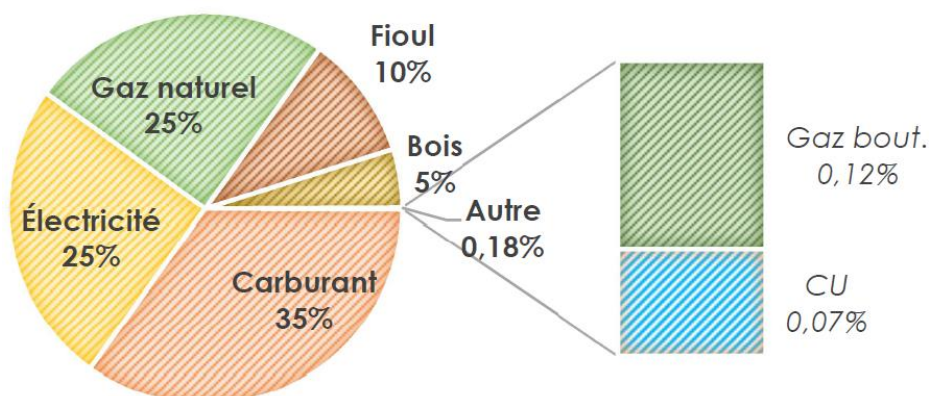


Répartition des consommations énergétiques de Rodez Agglomération par secteur d'activité

Source : Rodez Agglomération, Bilan Carbone Territoire de Rodez Agglomération, 2016

49% des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine énergétiques c'est-à-dire directement liées à la consommation d'énergie (produits pétroliers, biomasse, électricité...). Les déplacements de personnes (20%), le résidentiel (14%) et les activités industrielles (9%) sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire.

Le mix énergétique de l'agglomération fait apparaître une forte dépendance du territoire vis-à-vis des produits pétroliers (70%).

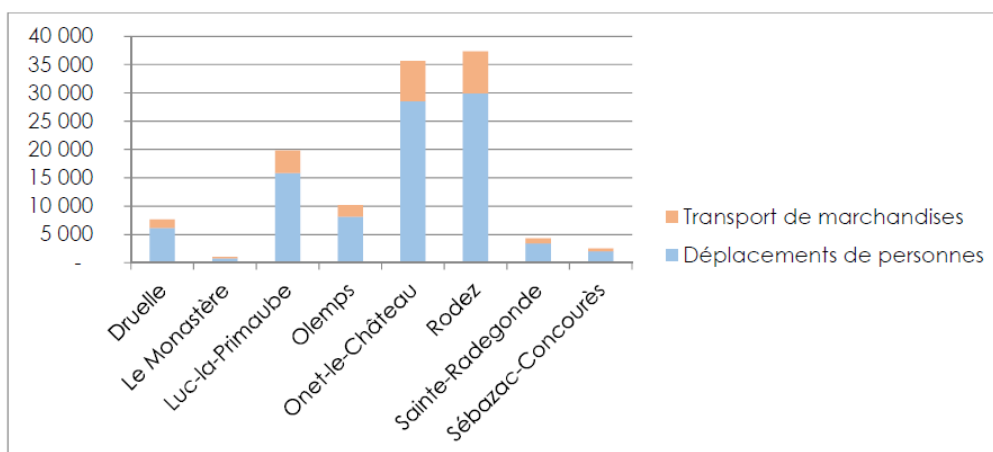


Mix énergétique du territoire de Rodez Agglomération

Source : Rodez Agglomération, Bilan Carbone Territoire de Rodez Agglomération, 2016

Le secteur des transports est le premier poste émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire avec 32% des émissions. Le transport routier représente 88% des émissions de ce poste. Les communes de Rodez et d'Onet-le-Château sont les deux principales contributrices du poste sur le territoire.

En matière de consommations énergétiques, ce poste représente également 30% des consommations du territoire, dont 24% pour le transport de personnes.



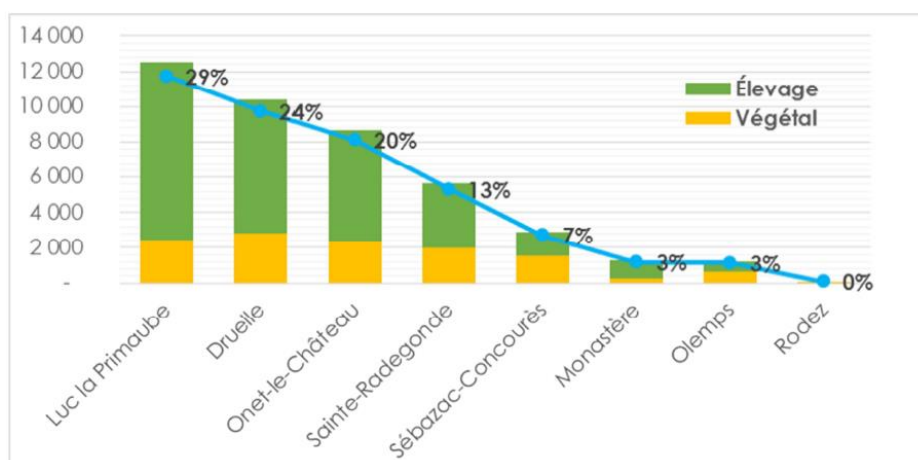
Emissions de gaz à effet de serre du secteur transport sur les huit communes de Rodez Agglomération

Source : Rodez Agglomération, Bilan Carbone Territoire de Rodez Agglomération, 2016

Le secteur résidentiel représente 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 31% des consommations énergétiques. Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement dues aux consommations énergétiques liées au chauffage et plus spécifiquement aux consommations de gaz (39%), de fioul domestique (37%) et d'électricité (20%).

Le secteur industriel/tertiaire représente 20% des émissions de gaz à effet de serre et 36% des consommations énergétiques du territoire, dont respectivement 11% et 23% pour le seul secteur industriel.

Enfin, le secteur agricole représente 12% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elles sont principalement dues à l'élevage, à 71%, secteur d'activité émetteur de méthane (à 74%) et d'azote (à 21%), et se concentrent à 73% sur les communes de Luc La Primaube, Druelle et Onet le Château.



Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par commune (en tCO2e)

Source : Rodez Agglomération, Bilan Carbone Territoire de Rodez Agglomération, 2016

3.1.2 La production d'énergie renouvelable et le potentiel de développement

En 2016, l'agglomération disposait de 276 installations de production d'énergie solaire photovoltaïque avec une puissance installée de 10,5 MW ainsi qu'une production d'énergie hydraulique de 0,2 MW sur la commune de Druelle et une production de biomasse de 10,5 MW avec 12 installations sur le territoire.

La production totale d'énergie renouvelable sur le territoire est ainsi estimée à **65 044 MWh** en 2016 et représente **5% de la consommation d'énergie finale du territoire** (1 194 GWh).

	Puissance installée (MW) sur le territoire	Nombre d'installations recensées	Production* (MWh) sur le territoire
Electricité d'origine renouvelable			
Hydroélectricité	0,2	1	401
Eolien (nombre de sites)	0,0	0	0
Photovoltaïque	10,5	276	11 546
Chaleur d'origine renouvelable			
Chaudières bois (>50kW)	10,5	12	24 041
Consommation de bois énergie par les ménages		1 704	29 056
	Sur le territoire	En région	
Nombre d'incinérateurs	0	7	
Nombre d'installations biogaz	0	47	
Production géothermie (MWh)	0	44 476	

***Hypothèses retenues**

Solaire photovoltaïque : énergie produite (en kWh) = (1 100 h) * (Puissance de l'installation en kWc)

Eolien : énergie produite (en kWh) = (2 400 h) * (Puissance de l'installation en kW)

Hydroélectricité : énergie produite (en kWh) = (3 600 h) * (Puissance de l'installation en kW) lorsque la donnée est manquante

Chaudière Bois : consommation de bois énergie en MWh

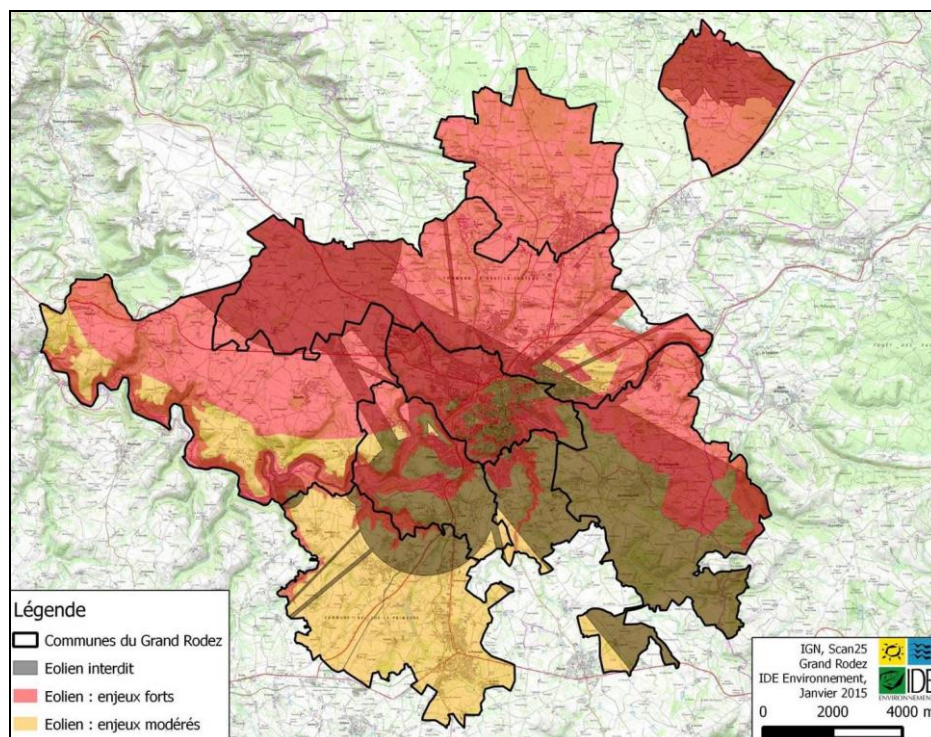
Consommation de bois énergie par les ménages : seul le chauffage principal est estimé. L'appoint et l'agrément ne sont pas considérés par manque de données.

Nombre et puissance des installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Rodez Agglomération en 2016

Source : Observatoire Régionale de l'Energie d'Occitanie, Bilans territoriaux – Rodez Agglomération

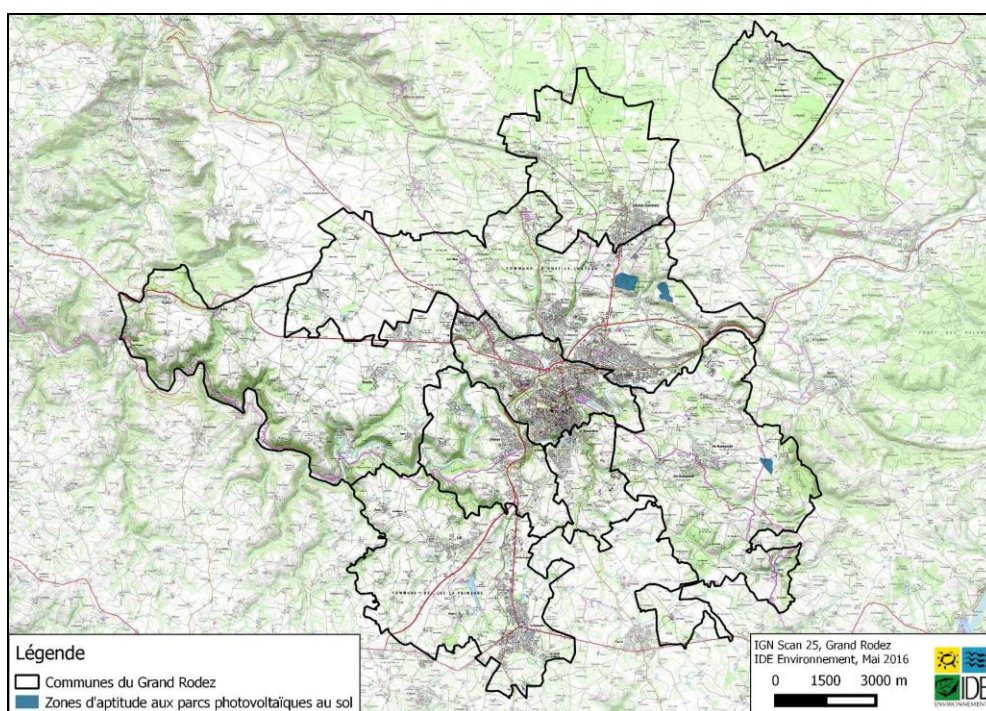
Le territoire présente, par ailleurs, un potentiel de développement de ces énergies renouvelables. Ainsi, dans le cadre des études préalables à la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un diagnostic du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire de l'Agglomération de Rodez a été réalisé en mars 2014. Cette étude a permis de mettre en exergue les points suivants :

- Un potentiel de raccordement limité : Comme expliqué dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelable (S3RER), le réseau actuel de transport électrique au droit de l'Agglomération de Rodez est actuellement proche de la saturation et les possibilités de raccordement y sont effectivement très limitées. Toutefois, le schéma prévoyait la mise en place d'un transformateur à Onet-le-Château en 2015 afin de permettre l'augmentation future de la capacité disponible des différents postes sources.
- Un **territoire peu propice au développement de parcs éoliens** : le territoire est peu propice au développement de parcs éoliens pour les raisons suivantes :
 - la présence de nombreuses servitudes non compatibles avec l'installation d'éoliennes ;
 - des enjeux forts relatifs au milieu naturel : ils concernent principalement la vallée de l'Aveyron et les territoires des causses en raison de la dynamique écologique que représente ces habitats (TVB), du classement de secteurs en espaces naturels protégés et remarquables ainsi que de la présence d'espèces sensibles aux installations d'éoliennes (chiroptères, avifaune) ;
 - des enjeux faibles à modérés relatifs au paysage : ils concernent les paysages ouverts avec le causse comtal et le paysage de pénélaine avec le Ségala.



Synthèse des enjeux liés aux différentes contraintes du territoire (urbanisme, milieu naturel, patrimoine paysager, culturel et architectural) vis-à-vis du développement de l'éolien

- **Des secteurs favorables à l'installation de parcs photovoltaïque** : Après avoir étudié les composantes déterminantes dans le cadre de l'installation de parc photovoltaïque au sol (topographie, ensoleillement, contraintes liées au milieu naturel, contraintes urbanistiques (servitudes et PPRI), enjeux paysagers), trois zones présentent une aptitude favorable à l'installation de parcs photovoltaïques au sol sur les communes de Sainte-Radegonde et d'Onet-le-Château (moyennant des mesures de compensations ou de réduction des impacts plus ou moins importantes selon les sites étudiés), dont une ancienne carrière sur la commune d'Onet-le-Château et l'ancienne décharge du Burgas à Sainte-Radegonde.



Zones d'aptitude à l'installation de parcs photovoltaïques au sol sur le territoire de l'Agglomération de Rodez

- **Aucun développement de l'énergie hydraulique** n'est envisagé sur le réseau hydrographique de l'Agglomération de Rodez à l'heure actuelle. En outre, de multiples cours d'eau du territoire ont été « réservés » par décret en Conseil d'Etat, c'est-à-dire qu'aucune autorisation ou concession ne peut y être donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles.
- Un **développement possible de l'énergie-bois** : La superficie en forêt sur l'Agglomération de Rodez correspond à près de 30 km², soit 15,5 % de la superficie totale du territoire. La superficie en boisement est ainsi peu élevée. D'autre part, calculée à partir de données INSEE sur le logement, la part de logement utilisant l'énergie bois comme moyen de chauffage représente près de 6 % du total de logement après l'électricité et le fioul domestique et le gaz de ville (ou de réseau). De ce fait, des solutions alternatives pour le chauffage bois pourraient être envisagées telles que la valorisation des résidus bois issus des coupes d'arbres, de haies lors d'entretiens, etc... en granulat pour les chaudières bois par exemple.
- Un **potentiel géothermique faible** : en raison de la présence d'aquifères discontinus, le contexte hydrogéologique de l'Agglomération de Rodez n'est pas favorable au développement de la géothermie de type basse à haute énergie. Toutefois, pour les aquifères superficiels, encore méconnus sur le territoire, des études au cas par cas pourraient être réalisées dans le cadre de développement des pompes à chaleur (géothermie de type très basse énergie).
- Un **potentiel maximal lié aux cultures intéressant pour le territoire** : En considérant l'ensemble des cultures du territoire, le potentiel maximal méthanogène est estimé à 336 051 MWh (registre parcellaire, données 2009). Néanmoins, seule la part de résidus de culture est utilisée dans le cadre de projets de méthanisation.
- Un **potentiel de méthanisation lié aux IAA** (Valorisation des déchets gras issus de la filière viande) **intéressant sur le territoire** : une augmentation du gisement pris en compte (autres industriels, déchets des grandes surfaces, déchets verts, boues urbaines) permettrait d'augmenter la rentabilité et répondre à un besoin de traitement des déchets organiques sur une filière locale. Le territoire possède les trois prérequis pour la réalisation d'une unité collective territoriale : le gisement, les possibilités de valorisation du biogaz (électricité, thermique, injection) et les surfaces agricoles.

3.1.3 Vulnérabilité climatique du territoire

Le changement climatique est d'ores et déjà en marche. Ainsi, le département de l'Aveyron a subi une **hausse de 2,6°C des températures moyennes** ces 40 dernières années et pourrait gagner 2,5°C à 4,2°C à l'horizon 2071-2100 selon Météo France (modèle DRIAS). Les précipitations moyennes pourraient être en baisse de 60 à 80 mm par an. De même, le phénomène de sécheresse pourrait s'accroître avec entre 6 à 10 journées estivales de plus tous les 10 ans d'ici 2041-2070 et 55 à 125 jours de vague de chaleur à Rodez sur cette même période.

Ces modifications du climat seront à l'origine de **multiples impacts** sur les territoires (augmentation des risques climatiques...), sur les populations (augmentation des risques caniculaires et des maladies respiratoires...), sur les écosystèmes (perte de biodiversité, raréfaction et dégradation de la ressource en eau...) ainsi que sur les activités économiques (perte de rendement de l'agriculture, problèmes d'approvisionnement énergétique...), à long terme mais aussi dans un avenir plus proche. Il convient donc de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** afin de limiter les impacts négatifs du phénomène et de tirer parti des éventuels impacts positifs.

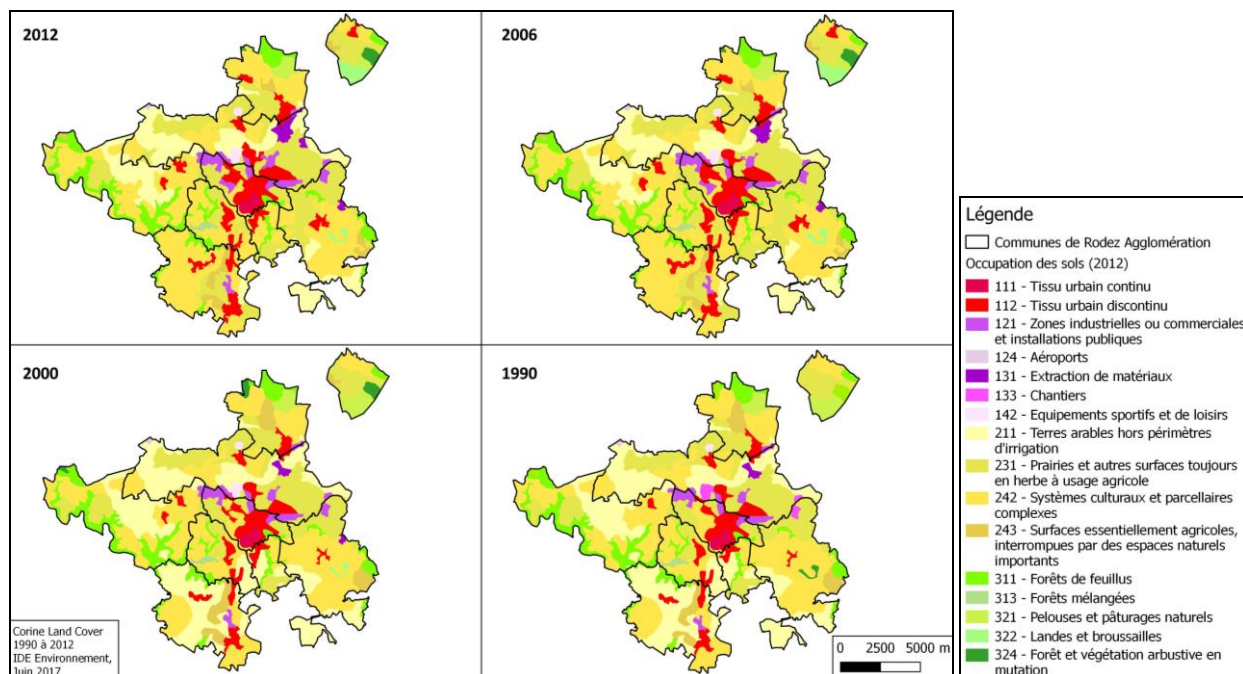
3.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.2.1 Caractéristiques des sols, utilisations et pollutions

Avec sa situation continentale de moyenne montagne au sud du Massif Central, la communauté d'agglomération de Rodez se caractérise par la diversité de son relief et de sa géologie. Ainsi, le territoire présente des plateaux perchés, de larges vallonnements, des puechs, des gorges profondes (Aveyron), des ravines (Brienne, Briane) ou encore une plaine inondable (Auterne). En outre, l'altitude de certaines communes (Luc-La-Primaube et Sainte-Radegonde) est suffisante pour les soumettre aux dispositions de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Le territoire repose sur des sols de schistes, micaschistes et granites à l'Ouest et au Sud de Rodez (Ségala) et sur des sols calcaires et marneux au Nord et à l'Est de Rodez (Causse Comtal).

Rodez Agglomération présente 13% de surfaces artificialisées, 75% de terres agricoles et 12% d'espaces boisés. Néanmoins, l'artificialisation des sols a été forte depuis 1990, 3% des terres agricoles et 5% des espaces boisés de 1990 ayant été artificialisés.

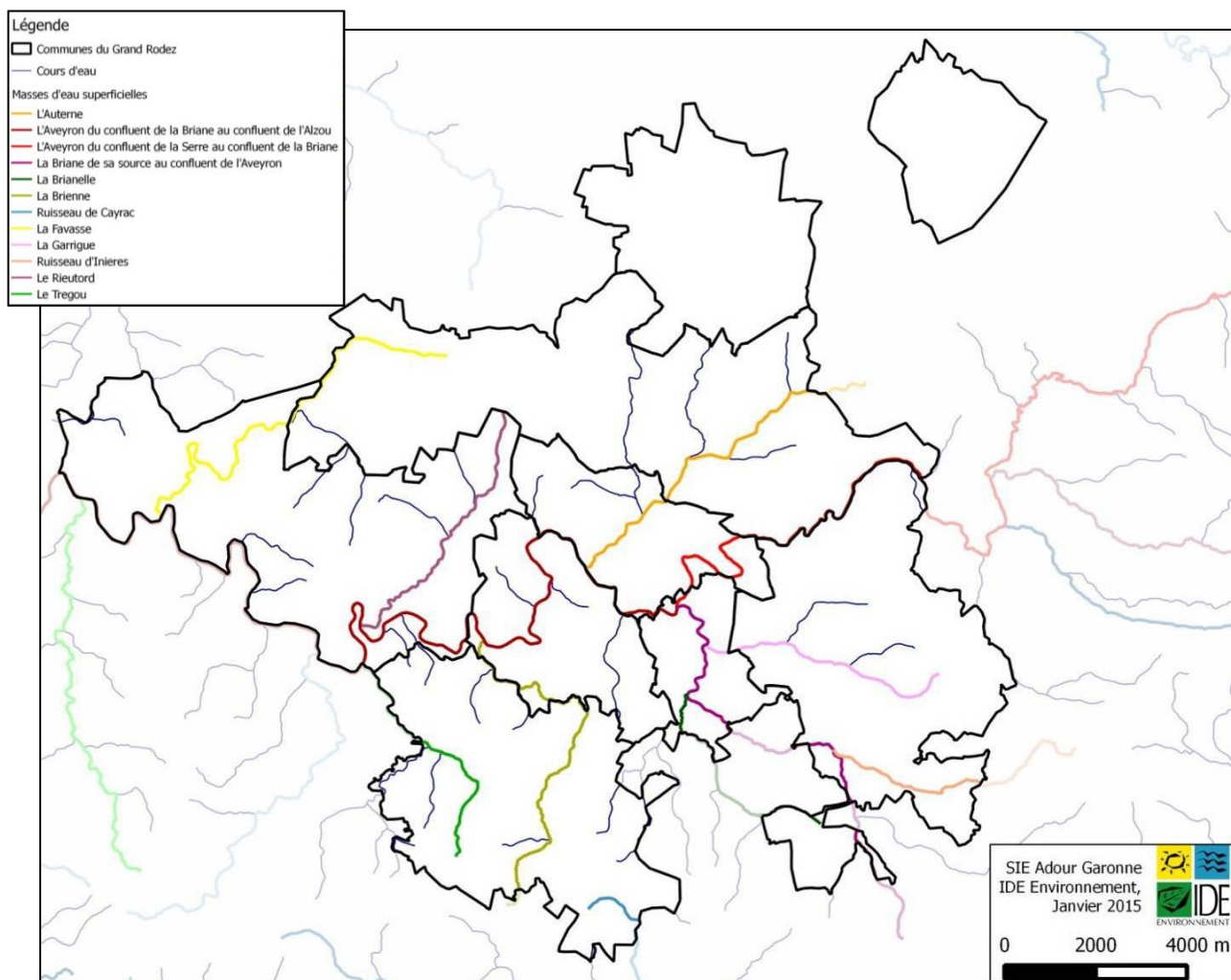


Evolution de l'occupation des sols de Rodez Agglomération en 1990 et 2012

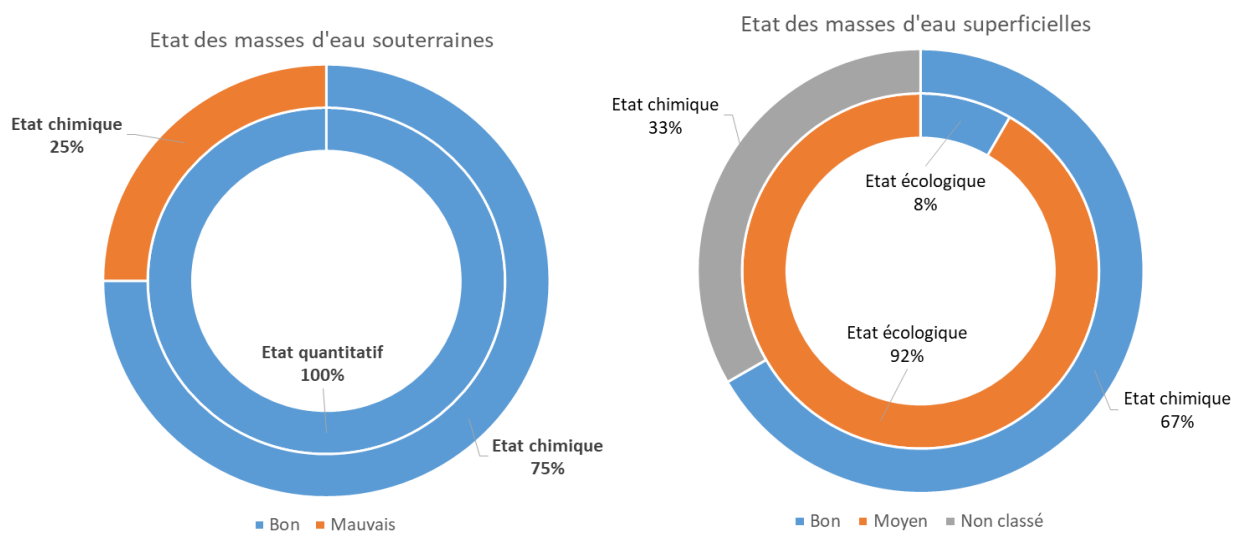
Le territoire présente deux carrières en exploitation sur les communes d'Onet-le-Château et de Druelle. En outre, le territoire présente deux sites pollués (ou potentiellement pollués) recensés dans la base de données BASOL ainsi que 369 sites industriels ou de service (en activité ou non) susceptibles d'engendrer une pollution sur l'environnement recensés dans la base de données Basias.

3.2.2 Ressource en eau

Le territoire de l'Agglomération de Rodez présente quatre masses d'eau souterraines à l'état globalement bon mais aux fortes pressions d'origine agricole ainsi que douze masses d'eau superficielles à l'état écologique globalement moyen mais aux pressions relativement significatives. Ainsi, le territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation ainsi qu'en zone de répartition des eaux superficielles. Plusieurs documents de planification existent sur le territoire intercommunal et visent à préserver la ressource en eau (SDAGE, SAGE, contrats de milieux, PGE).



Cours d'eau et masses d'eau superficielles au droit de l'Agglomération de Rodez



Etat des masses d'eau souterraines et superficielles au droit de l'Agglomération de Rodez

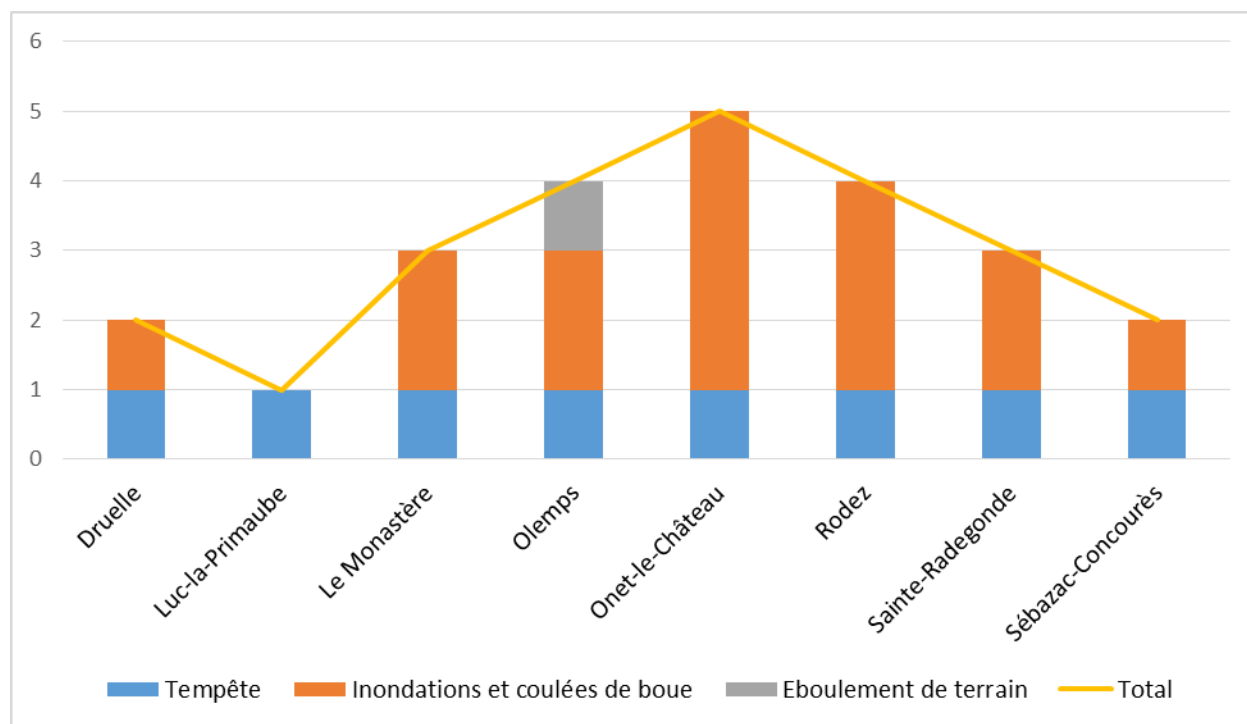
Source : Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne - 2013

Sur le territoire de l'Agglomération de Rodez, la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) est exercée par la Communauté d'Agglomération. Près de 20 000 usagers domestiques et industriels sont raccordés au réseau d'assainissement collectif du territoire comprenant 17 stations d'épuration, 25 postes de relevage et près de 600 km de canalisations. Plusieurs travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement ont été mis en œuvre ces dernières années et d'autres travaux sont d'ores et déjà envisagés ou programmés et permettront un meilleur fonctionnement du réseau d'assainissement du territoire.

Concernant l'adduction en eau potable, la compétence sur le territoire se répartie entre la ville de Rodez, le Syndicat d'Amené d'Eau Potable du Ségala et le Syndicat de Montbazens – Rignac. Les analyses des eaux distribuées réalisées par l'ARS indiquent une conformité bactériologique et physico-chimique des eaux mais un non-respect des références de qualité concernant les eaux distribuées par le SIAEP Montbazens-Rignac et le Syndicat d'Amené d'Eau Potable du Ségala.

3.2.3 Risques naturels et technologiques

Les communes de l'Agglomération de Rodez sont concernées par trois types de risques naturels majeurs : le risque d'inondations (toutes les communes excepté Luc-la-Primaube), le risque de séisme et le risque de mouvement de terrain (Olemps). Un Plan de Prévention du Risque d'inondation a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2006. Le territoire est également concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles nul à moyen, par un aléa remonté de nappe maximal au sud de la commune d'Onet-le-Château, au sud de la commune de Sainte-Radegonde et au nord de la commune de Druelle. Enfin, le territoire est concerné par des risques technologiques en raison de la présence de 23 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

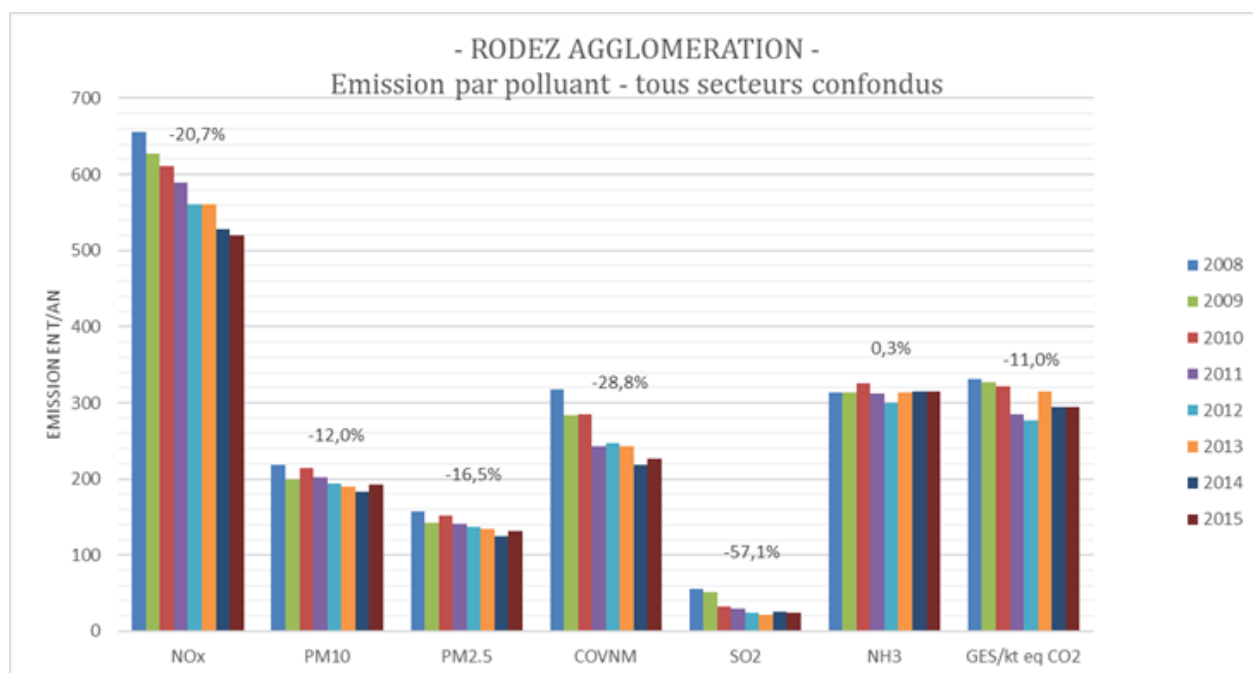


Arrêtés de catastrophes naturelles pour les communes de l'Agglomération de Rodez depuis 1982

Source : MEDDTL, Prim.net

3.2.4 Nuisances, pollutions et santé humaine

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Rodez Agglomération sont en baisse depuis 2008. Les principaux contributeurs sont les secteurs des transports et du résidentiel/tertiaire et les communes d'Onet-le-Château, Rodez et Luc-la-Primaube.



Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur Rodez Agglomération entre 2008 et 2015

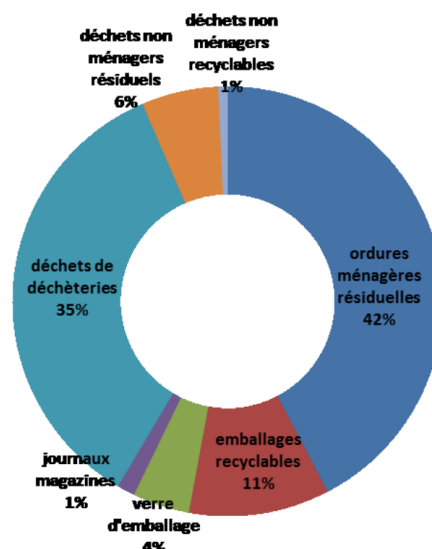
Source : ATMO Occitanie, Inventaire des émissions 2008/2015 Rodez Agglomération, juin 2017

Il est également concerné par des nuisances acoustiques en raison d'infrastructures de transport terrestre et la partie ouest du territoire est située dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Rodez-Marcillac.

La collecte des déchets est réalisée par l'Agglomération de Rodez sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte ou en points d'apports volontaire. En outre, cinq déchetteries sont présentes sur le territoire. Le traitement des déchets est réalisé par le SYDOM d'Aveyron.

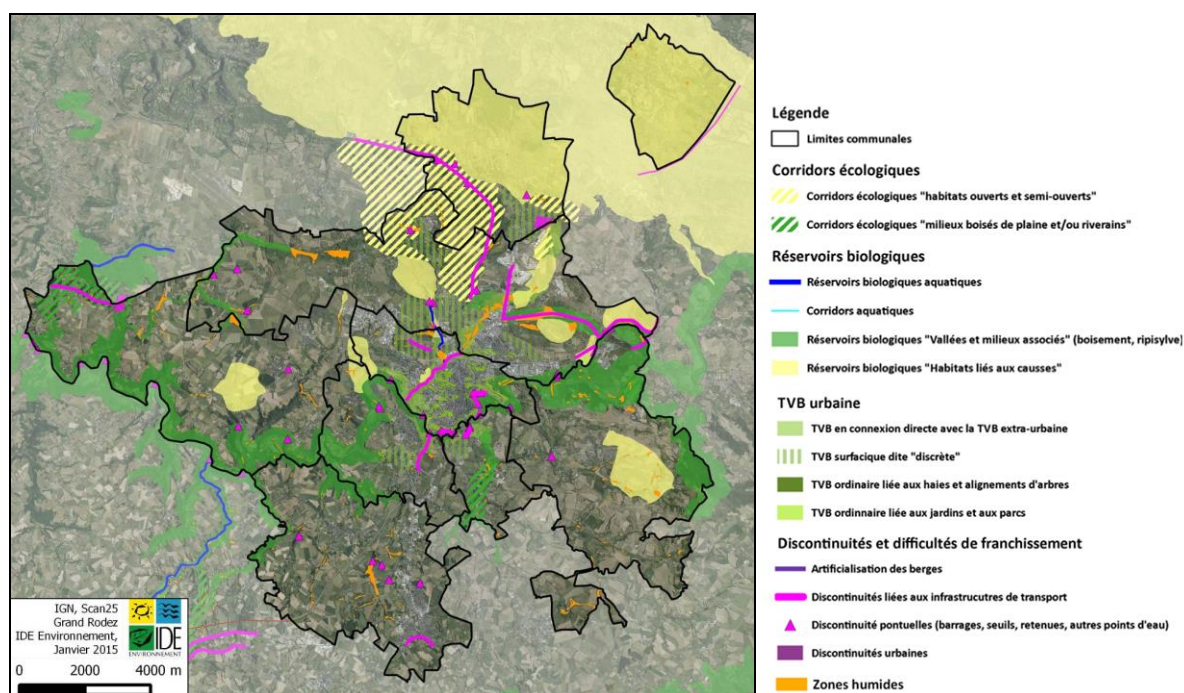
Répartition des déchets collectés sur l'Agglomération de Rodez en 2013

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2013



3.2.5 Milieux naturels et biodiversité

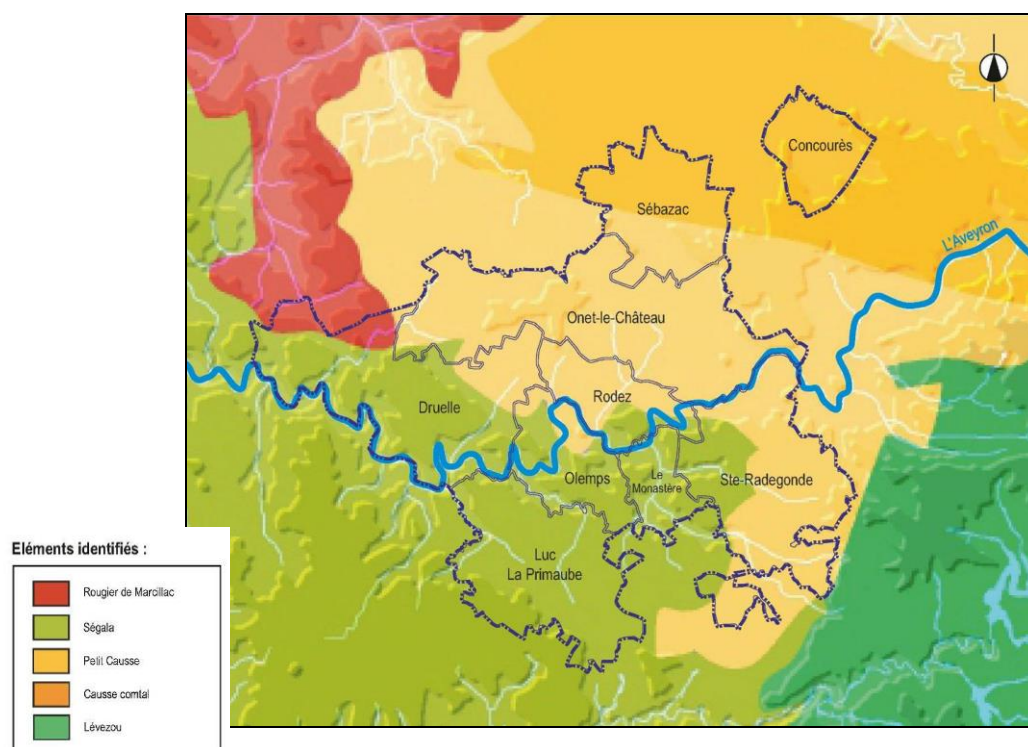
Le territoire de l'Agglomération de Rodez est concerné par deux sites Natura 2000, six ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2. En outre, le territoire présente de nombreuses zones humides. La trame verte et bleue intercommunale est constituée de quatre réservoirs biologiques (les Causses, la Vallée de l'Aveyron, les milieux aquatiques et les zones humides) et trois corridors écologiques qui leurs sont spécifiques. En outre, une TVB urbaine est définie à partir de la TVB directement en connexion avec la TVB intercommunale, de la TVB dite « ordinaire » relative aux espaces publics (parcs, places, etc.) et jardins des particuliers, de la TVB dite « ordinaire » relative aux haies et alignement d'arbres et de la TVB dite « discrète », c'est-à-dire des grands espaces qui représentent un intérêt global pour les déplacements de la faune et la flore.



Trame Verte et Bleue de l'Agglomération de Rodez

3.2.6 Paysages et patrimoine

A travers ses 8 communes, le territoire de l'Agglomération de Rodez offre une variété de paysages et une spécificité de ville à la campagne. L'interpénétration entre urbanité et ruralité, jusqu'aux abords même de la ville-centre, constitue un facteur important en termes de qualité de vie. A travers les grandes unités paysagères de milieu humide – et en premier lieu le couloir valléen de l'Aveyron, qui traverse le territoire d'Est en Ouest – le potentiel et la valeur paysagère recoupent parfaitement le contexte de corridors écologiques et de trame verte et bleue. Les très nombreux édifices remarquables recensés, souvent classés ou inscrits, constituent un ensemble d'éléments identitaires, de référence et d'appartenance.



Entités paysagères sur le territoire de l'Agglomération de Rodez

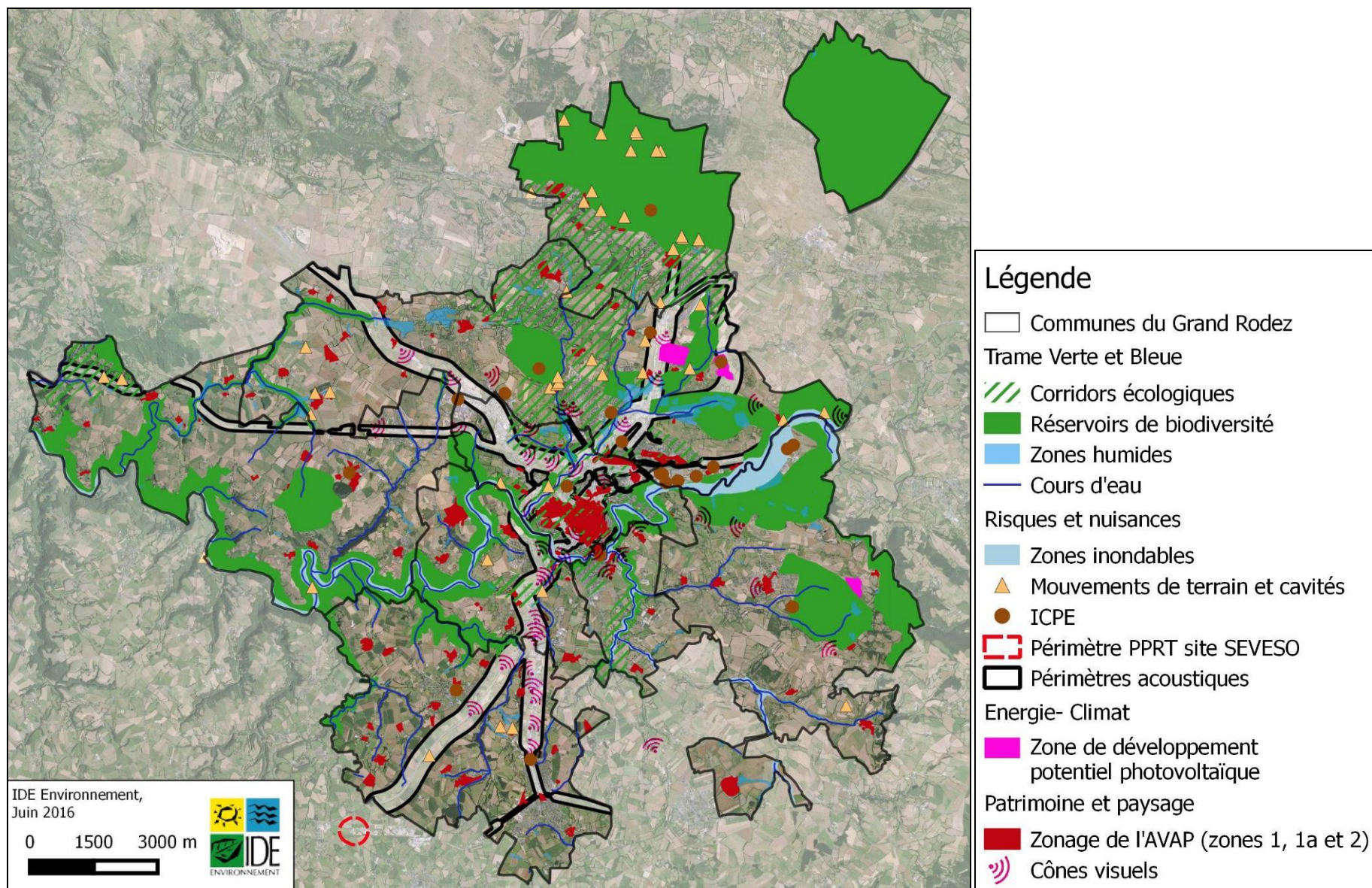
3.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant synthétique et hiérarchise les principaux enjeux environnementaux de la Communauté d'Agglomération de Rodez à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial :

Thématiques environnementales	Enjeux	Hiérarchisation
Climat, énergie et lutte contre le changement climatique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment des secteurs de l'industrie et des transports Réduction des consommations énergétiques, notamment des secteurs du résidentiel et des transports Développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire, de la méthanisation et de la biomasse Adaptation au changement climatique, notamment au risque accru de sécheresses et d'inondations	Fort
Caractéristiques des sols, utilisations et pollutions	Prise en compte des caractéristiques pédogéologiques du sol et du relief et notamment de la présence de quelques niveaux argileux Limitation de l'artificialisation des sols Veille à l'absence de pollution pour tout nouveau projet de construction/ réhabilitation sur un ancien site industriel ou de service.	Faible
Ressource en eau	Préservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines Amélioration de l'état écologique des masses d'eau superficielles et maintien d'un état chimique bon Réduction des pressions diffuses liées à l'agriculture sur les masses d'eau souterraines Réduction des pressions agricoles et domestiques sur les masses d'eau superficielles Maintien de services publics de qualité, notamment en lien avec le changement climatique (impacts sur la ressource en eau) Assurer une bonne gestion des eaux pluviales sur le territoire permettant de limiter les impacts sur l'environnement, notamment en lien avec le changement climatique et ses impacts (augmentation de l'occurrence des fortes pluies...)	Fort
Risques naturels et technologiques	Prévention contre les risques naturels et technologiques auxquels sont soumises les communes du territoire (inondation, séisme, mouvements de terrains, retrait-gonflement des argiles et remontée de nappes) Prévention contre les évolutions prévisibles du climat et contre les incidences associées (risque caniculaire, aggravation des risques naturels...)	Fort
Nuisances, pollutions et santé humaine	Préservation de la qualité de l'air sur le territoire Respect des réglementations en vigueur afin de limiter les nuisances acoustiques au sein des constructions et Réduction des quantités de déchets produits sur le territoire	Modéré

Thématiques environnementales	Enjeux	Hiérarchisation
Milieus naturels et biodiversité	Préservation des habitats et de leurs mosaïques ainsi que des espèces animales ou végétales inféodées Préservation des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques de la TVB du territoire Maintien d'un réseau de nature de qualité dans la ville dense et en périphérie de l'agglomération ruthénoise, îlots de fraîcheur pour le territoire	Modéré
Paysages et patrimoine	Préservation des paysages et des cônes de vues, cadre de la qualité de vie ruthénoise Préservation du patrimoine architectural, culturel et paysager	Modéré

Synthèse des enjeux environnementaux de Rodez Agglomération



Synthèse de l'état initial de l'environnement de l'Agglomération de Rodez

4 EXPLICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

L'ensemble des parties prenantes susceptibles d'être intéressées par la mise en œuvre du PCAET ont été associées à la démarche dans le cadre d'un « comité de suivi ». Près de 70 partenaires ont ainsi été conviés à des ateliers et temps d'échange sur les objectifs et actions du PCAET par grand secteur d'activité, en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques associés.

En outre, dans le cadre du diagnostic, une analyse du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques a été réalisée, conformément à la réglementation en vigueur. Celle-ci a permis d'analyser la portée du plan d'actions pré-établi et de le comparer par rapport aux objectifs stratégiques retenus et aux orientations nationales ou des documents cadre (SRCAE de Midi-Pyrénées).

Enfin, la réalisation de l'évaluation environnementale au cours du processus d'élaboration du PCAET a permis la mise en exergue des enjeux environnementaux du territoire et leur prise en compte dans le plan d'actions, en complément des différents enjeux soulevés par le diagnostic même du PCAET.

5 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES DU PCAET DE RODEZ AGGLOMERATION ET MESURES RETENUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER CES EFFETS

Le programme d'actions du PCAET de Rodez Agglomération présente des incidences positives sur l'ensemble des dimensions environnementales. Néanmoins, ces incidences sont plus ou moins fortes et plus ou moins directes. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

Aucun impact négatif n'est à prévoir, mais quelques points de vigilance ont pu être soulevés dans le cadre de l'analyse, concernant notamment la préservation de la biodiversité et du patrimoine.

Enfin, l'analyse a permis de mettre en exergue une faiblesse d'action concernant la dimension « adaptation au changement climatique ». Certaines problématiques liées aux conséquences du changement climatique sont en effet peu prises en compte (aggravation des risques naturels et caniculaires, développement des maladies allergènes...). Il conviendrait donc de prendre les mesures nécessaires pour adapter le territoire aux conséquences prévisibles du changement climatique.

Thématiques environnementales	Effets notables probables	Mesure proposée
Climat, énergie et lutte contre le changement climatique	Incidence globale positive, directe et forte sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques. En matière d'adaptation au changement climatique, plusieurs thématiques sont toutefois peu traitées (adaptation de la filière agricole, aggravation des risques naturels...).	Sans objet
Caractéristiques des sols, utilisations et pollutions	Incidence globale positive, indirecte et faible sur les sols et l'occupation de l'espace.	Les nouveaux parkings relais créés seront réalisés au sein de la zone urbaine.
Ressource en eau	Incidence globale positive, directe et forte sur la ressource en eau, deux actions concernant tout particulièrement la préservation de la ressource.	Dans le cadre du développement des jardins partagés, une animation spécifique est mise en place avec une volonté de réduction des produits phytosanitaires.

Thématiques environnementales	Effets notables probables	Mesure proposée
Risques naturels et technologiques	Incidence globale, indirecte et faible sur les risques naturels. Seul le risque d'inondation par ruissellement d'eaux pluviales est réellement concerné. Le risque de retrait-gonflement des argiles ou de mouvements de terrain n'est pas pris en compte, pourtant ces risques tendent à s'accroître avec le changement climatique, mais toutefois de manière localisée sur le territoire.	Sans objet
Nuisances, pollutions et santé humaine	Incidence globale positive, directe et forte sur les nuisances et pollutions, notamment concernant la qualité de l'air, mais aussi les nuisances sonores (en lien avec la réduction des circulations routières) et les tonnages des déchets.	Dans le cadre du développement des jardins partagés, une animation spécifique est mise en place avec une volonté de réduction des produits phytosanitaires. En ce qui concerne la collecte des déchets, l'Agglomération s'équipera de véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre.
Milieux naturels et biodiversité	Incidence globale positive, directe et forte sur les milieux naturels et la biodiversité en raison notamment d'actions visant spécifiquement le développement de la trame verte. Attention toutefois à la préservation de la trame verte et bleue urbaine.	Sans objet
Natura 2000	Les principaux enjeux que doit prendre en compte le PCAET de Rodez Agglomération sont les suivants : • Prises en compte des risques naturels • Prises en compte de la ressource en eau • Préservation de la biodiversité et des milieux naturels • Adaptation au changement climatique. Les incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 sont globalement positives avec notamment une bonne prise en compte de la gestion durable de la ressource en eau et des milieux naturels et biodiversité. Concernant les risques naturels, seul le risque d'inondation est détaillé.	Sans objet
Paysages et patrimoine	Incidence globale positive, indirecte et faible sur les paysages et le patrimoine en raison notamment de la réduction des circulations et donc des nuisances visuelles inhérentes. Attention toutefois à la préservation du patrimoine et des paysages dans le cadre du développement des énergies renouvelables.	Sans objet
Incidences cumulées	Globalement, une incidence très positive pour le territoire mais attention à la préservation des paysages, du patrimoine, de la biodiversité et à la prise en compte de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.	Sans objet

Synthèse des effets notables du PCAET de Rodez Agglomération sur l'environnement et mesures proposées

6 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le programme d'actions du PCAET de Rodez Agglomération définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions. Néanmoins, afin de suivre également les impacts sur l'environnement de la mise en œuvre de ce programme d'actions, un dispositif de suivi spécifique a été développé dans le cadre de la présente évaluation environnementale. Une vingtaine d'indicateurs ont ainsi été définis et viseront :

- D'une part, suivre « la correcte appréciation des effets défavorables du plan mis en évidence précédemment et le caractère adéquat des mesures mises en œuvre »
- D'autre part, identifier d'autres impacts négatifs éventuels et permettre ainsi la mise en œuvre de mesures appropriées.

Le tableau en page suivante présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de Rodez Agglomération. Pour chaque indicateur est indiquée la source de la donnée ainsi que sa périodicité d'actualisation.

Thématique environnementale	Indicateur de suivi	Source de la donnée	Périodicité de mise à jour
Climat, énergie et lutte contre le changement climatique	Emissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur d'activité	Rodez Agglomération	6 ans
	Consommations énergétiques du territoire par secteur d'activité	Rodez Agglomération	6 ans
	Nombre d'installations et production d'énergie renouvelable sur le territoire	Commissariat Général au Développement Durable, Service de l'Observation et des Statistiques	1 an
Caractéristiques des sols, utilisations et pollutions	Part de territoires artificialisés sur le territoire au regard des territoires agricoles et naturels	Corine Land Cover	6 ans
Ressource en eau	Qualité des eaux superficielles et souterraines : pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise)	Agence de l'Eau Adour Garonne	3 ans
	Etat quantitatif des masses d'eau du territoire	Agence de l'Eau Adour Garonne	3 ans
	Evolution des prélèvements d'eau sur le territoire	Agence de l'Eau Adour Garonne	1 an
	Qualité des eaux distribuées sur le territoire	ARS Occitanie	1 an
Risques naturels et technologiques	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire	Prim.net	1 an
Nuisances, pollutions et santé humaine	Emissions de polluants atmosphériques sur le territoire	ATMO Occitanie	1 an
	Comptages routiers sur les principaux axes de circulation	Conseil Départemental, Rodez Agglomération	1 an
	Nombre de points noirs du bruit du réseau routier sur le territoire et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation	Observatoire du bruit des infrastructures de transports terrestres	6 ans

Thématique environnementale	Indicateur de suivi	Source de la donnée	Périodicité de mise à jour
	Tonnage d'ordures ménagères et de collecte sélective collectés sur le territoire	Rodez Agglomération	1 an
Milieus naturels et biodiversité	Superficie des espaces naturels bénéficiant d'un statut réglementaire (Natura 2000...) ou d'inventaire (ZNIEFF)	INPN, DREAL Occitanie	6 ans
	Superficie de zones humides sur le territoire	Rodez Agglomération	6 ans
	Superficie des espaces boisés classés	Corine Land Cover	6 ans
	Superficie de la trame verte et bleue du territoire	Rodez Agglomération	6 ans
Paysages et patrimoine	Nombre d'installations d'énergies renouvelables installées au sein d'un secteur délimité par le SPR	Rodez Agglomération	6 ans

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

7 PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

L'évaluation environnementale du PCAET de Rodez Agglomération a été réalisée par IDE Environnement entre juin et septembre 2017. Elle a été menée parallèlement à la finalisation du plan d'actions par Rodez Agglomération.

La méthodologie a consisté en une analyse détaillée de l'état initial de l'environnement du territoire qui a ensuite été confrontée aux caractéristiques du plan, à ses objectifs et à son plan d'actions.

Une analyse de l'articulation avec les autres plans et programme que le PCAET de Rodez Agglomération doit prendre en compte a également été réalisée afin de vérifier la compatibilité/conformité du plan avec ces documents et éventuellement l'adapter en conséquence.

Des mesures ont été proposées afin de renforcer les incidences positives du plan.

Enfin, un dispositif de suivi a été proposé afin de suivre les conséquences de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.



IDE Environnement ®

Siège Social :

4, rue Jules Védrières – 31 031 Toulouse Cedex 04
Tél : 05 62 16 72 72 - fax : 05 62 16 72 79

Agence de Bordeaux :

Rue des Terres Neuves Bat 19 – 33130 Bègles
Tél : 05 40 13 03 44 - fax : 05 62 16 72 79